

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **125 (1999)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jérôme Ponti,
rédacteur

La récente ouverture des marchés publics pour le choix des mandataires ingénieurs et architectes soulève toute une série de questions auxquelles les pouvoirs adjudicateurs semblent encore avoir du mal à répondre.

Sur le fond et face à un besoin donné, le problème demeure – aujourd'hui comme hier – la désignation du mandataire ou du groupe de mandataires qui saura le mieux répondre aux objectifs définis. Or l'esprit des lois actuelles voudrait que ce choix repose sur des données objectives quantifiables, garantes d'ouverture et de transparence. Voilà pour la théorie. En pratique, cela revient à se demander comment intégrer la notion d'équité dans l'attribution de mandats et, si la chose est possible, comment faire jouer cet idéal au plus près.

Jusqu'à l'ouverture des marchés, l'attribution des mandats se faisait le plus souvent selon un tournus qui tenait implicitement compte de la capacité d'un bureau à assumer un travail. Cette capacité recouvrait notamment son expérience, sa qualification et ses références.

Actuellement, sauf dans le cadre de concours de projet, les nouvelles règles contraignent les pouvoirs publics à des procédures lourdes et complexes pour désigner leurs mandataires. Les appels d'offres, ouverts ou restreints, les obligent, selon une obscure alchimie, à formuler des critères, à leurs attribuer des notes, à pondérer ces notes et à en faire une moyenne pour tenter de faire ressortir l'offre « la plus avantageuse » selon le terme consacré.

De fait, les récentes expériences dans ce domaine ont malheureusement montré les limites de ces procédures. Les critères proposés reflètent le plus souvent une vision passéiste de nos professions : chiffre d'affaires des bureaux au cours des trois dernières années, expérience dans la réalisation d'ouvrages similaires, nombre d'employés, date de fondation du bureau, équipement informatique, rabais accordé sur les honoraires, etc. Mais quelle est la place faite à de nouvelles idées, à un renouvellement des bureaux, à la jeunesse, à la créativité ou à des « impondérables » aussi essentiels que la volonté d'entreprendre et l'entente au sein d'un groupe pluridisciplinaire de mandataires ?

À observer les difficultés que rencontrent les architectes et ingénieurs qui ne font pas partie de l'*establishment* ou qui ne sont pas encore connus par les adjudicateurs publics, on est en droit de craindre une perte de la dimension culturelle et sociale que représente leur apport dans le cadre d'un projet de société.

Par ailleurs, une prestation de service n'étant pas assimilable à une marchandise, la seule comparaison des montants d'honoraires n'offre que peu d'intérêt pour un maître de l'ouvrage. Ce d'autant plus que les économies les plus intéressantes se trouvent plus sûrement dans un projet rationnel et bien pensé, gage d'un plus grand engagement de ses concepteurs.

Souhaitons que nos responsables politiques prennent conscience que l'avenir ne se bâtit pas en regardant sans cesse derrière soi et qu'une plus grande place doit être accordée au renouvellement des idées et à la dimension culturelle de nos métiers d'ingénieurs et d'architectes □

Le groupe UNITAS de la SIA publie une brochure à paraître fin juin, destinée aux maîtres d'ouvrage, sur le thème « Ouverture des marchés publics, comment choisir ses mandataires ? »